

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre mail relatif à la suppression de l'aide départementale au forfait Imagine'R pour les lycéennes et lycéens boursiers et je souhaite y répondre avec la plus grande clarté.

D'abord, permettez-moi de rappeler un principe institutionnel fondamental : la compétence des lycées et des transports relève de la Région Ile-de-France et non pas du Département de la Seine-Saint-Denis. Celle de la tarification des transports relève quant à elle d'Ile-de-France Mobilités.

Il appartient donc à la Région et à IDFM, et à eux seuls, de garantir une tarification juste et harmonisée pour l'ensemble des lycéens franciliens.

À cet égard, je partage votre indignation : il n'est pas acceptable que les lycéens, mais aussi les collégiens, de Seine-Saint-Denis soient aujourd'hui moins aidés que ceux de Paris par exemple, alors que leur pouvoir d'achat est très souvent moins important.

Je veux également rappeler un fait : le Département a mis fin à la subvention destinée aux lycéens boursiers la même année où la Région décidait d'un remboursement forfaitaire de 100 euros pour l'ensemble des lycéens. Nous avons alors considéré, et je pense à juste titre, que la Région reprenait une part de soutien régional qui lui incombait naturellement.

Dans le même temps, nous avons fait le choix d'aller au-delà de nos compétences pour les collégiens puisque la Seine-Saint-Denis propose aujourd'hui l'une des tarifications sociales les plus avantageuses de toute l'Île-de-France. Ce choix budgétaire fort, nous le faisons pour les familles et malgré des marges financières que chacun connaît comme particulièrement contraintes comparées à d'autres collectivités. Nous le faisons sur les collégiens en cohérence avec les compétences que nous avons sur les collèves.

Je comprends vos inquiétudes pour les familles populaires de notre territoire, elles sont aussi les miennes. Mais il serait malhonnête de laisser croire que la situation actuelle découlerait d'un désengagement du Département : elle résulte avant tout de l'absence d'un véritable pilotage égalitaire à l'échelle francilienne.

J'en veux pour preuve que par la voix de mon vice-président aux mobilités, Corentin Duprey, nous avons déposé un amendement au dernier conseil d'administration d'IDFM le 17 octobre 2025 pour mettre en place une tarification Imagine R unifiée à l'échelle régionale pour les collégiens et les lycéens sur le modèle du forfait Imagine R Junior. Amendement rejeté par la majorité du Conseil d'administration d'IDFM.

C'est donc bien vers la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités que vos revendications doivent être portées et auxquelles je m'associe tout naturellement. Je vous joins par ailleurs à ce mail un courrier à destination de la présidente d'IDFM demandant une harmonisation du forfait Imagine R aux jeunes franciliens.

Pour notre part, nous continuerons à défendre auprès d'Île-de-France Mobilités et de la Région une tarification plus juste et qui ne pénalise pas les jeunes de Seine-Saint-Denis.

Je reste naturellement disponible pour un échange et vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane Troussel